



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lignes

Question au Gouvernement n° 748

Texte de la question

DESSERTES AÉRIENNES OUTRE-MER

M. le président. La parole est à M. Jean-Philippe Nilor.

M. Jean-Philippe Nilor. Monsieur le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche, des transports, depuis plus de trente ans, tous les gouvernements de droite et de gauche nous baladent sur la thématique de la desserte aérienne en outre-mer.

Le 1er avril dernier, la compagnie Air Caraïbes a proposé des billets d'avion à 100 euros pour un aller-retour entre Paris et les Antilles-Guyane. Au bout de cette loterie de mauvais goût où des milliers d'hommes et de femmes ont été traités comme du bétail, on ne voit guère que désillusion et désespoir.

Cet épisode malheureux illustre bien l'acuité des problèmes, mais aussi la désinvolture avec laquelle certaines compagnies aériennes traitent cette question pourtant vitale pour notre économie et notre population. Personne n'a le droit de jouer avec l'espoir des gens, encore moins avec celui des peuples.

Malgré le passeport mobilité et la dotation de continuité territoriale, les dispositifs prévus sont largement insuffisants. Et pour nous, l'urgence, ce n'est pas le mariage pour tous, mais le voyage pour tous. (*" Bravo ! " et applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.*)

Après quelques mois d'exploitation, Air France annonce la fin prochaine de la desserte des Antilles au départ du hub de Roissy. Cette décision unilatérale nous replonge dans cette vieille relation exclusive et coloniale avec la France.

Par ailleurs, toutes les compagnies ont réduit de moitié leur franchise bagage au départ des outre-mer, limitant ainsi la possibilité d'acheter et de transporter nos productions locales.

Plus incompréhensible encore, le prix d'un billet d'avion Fort-de-France - Cayenne est parfois plus élevé que celui d'un billet Fort-de-France - Paris. Cette différence constitue donc un frein objectif à l'émergence de relations transversales. Le transport doit être non pas un facteur de blocage du développement, mais bien un vecteur d'ouverture. Et s'agissant de l'avion, nous n'accepterons plus d'être menés en bateau ! (*Sourires et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Monsieur le ministre, à quand de réelles obligations de service public instituant des tarifs réduits pour les étudiants et les personnes âgées, un prix plafond en haute saison et, comme pour la Corse, un billet territorial annuel pour tous nos ressortissants ?

M. le président. Mes chers collègues, je vous demanderai d'être un peu plus calmes, s'il vous plaît.

La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Frédéric Cuvillier, *ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche*. Puisque j'ai le plaisir de m'adresser à un député de l'outre-mer, permettez-moi tout d'abord de saluer, au nom du Gouvernement et du Premier ministre, l'arrivée parmi vous du député de Wallis et Futuna, M. Napole Polutélé, ici présent.

Monsieur Nilor, je partage totalement vos propos concernant l'offre commerciale qui a fait grand bruit le 1er avril dernier et les conditions scandaleuses dans lesquelles elle s'est appliquée ; je l'ai d'ailleurs fait savoir à ce moment-là.

Votre question porte sur deux problèmes : la franchise bagage et la différence de prix entre les liaisons régionales et les liaisons long-courriers au départ de l'outre-mer.

Pour ce qui est de la franchise bagage, les différentes compagnies ont aligné leurs pratiques sur celles de

l'ensemble de leur réseau. J'ai eu l'occasion de m'en entretenir avec des responsables d'Air France et Corsair. Plusieurs compagnies ont d'ailleurs baissé leurs prix pour prendre en compte cette modification. Nous restons toutefois extrêmement attentifs à cette situation.

Quant au prix de la desserte entre la Martinique et la Guyane, je tiens à vous signaler qu'il n'est pas sensiblement différent de ceux qui peuvent être pratiqués en Europe continentale sur des distances comparables et dans des conditions semblables. Avec Victorin Lurel, nous avons demandé la réalisation de deux rapports à la fois sur la structuration des prix du transport aérien et sur les conditions tarifaires appliquées. Sachez que ce sujet est extrêmement important à nos yeux, notamment dans le cadre de la lutte contre la vie chère dans les départements et les territoires d'outre-mer.

En outre, Victorin Lurel et moi-même, avec le soutien du Gouvernement, avons maintenu la dotation de continuité territoriale, sanctuarisé les sommes qui permettent une meilleure mobilité et le versement d'une aide sociale. C'est vrai tant pour les étudiants que pour les personnes en formation professionnelle. Votre préoccupation, vous le voyez, est aussi celle du Gouvernement.

M. le président. Mes chers collègues, l'hémicycle est trop bruyant. Je suis certain que vous avez des choses importantes à vous dire les uns les autres, mais je vous prierai de respecter les orateurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Nilor](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 748

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 avril 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [11 avril 2013](#)